

APPEL À PROJETS 2024-2025

**Prévention et lutte contre le racisme,
l'antisémitisme, la haine anti-LGBT
&
Promotion des diversités culturelles**

- Date limite du dépôt des candidatures : 11 septembre 2024 -

1. CAHIER DES CHARGES
2. DOSSIER DE CANDIDATURE
3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR
4. BUDGET PREVISIONNEL

Le Plan municipal de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble.

La Mairie de Toulouse est fortement engagée dans l'accès aux droits pour toutes et tous, dans la prévention et la lutte contre toutes formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes, institutionnelles ou systémiques.

Cette orientation a été confortée par l'approbation, lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2018, d'un **Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble** et sa signature avec la DILCRAH (Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT) le 7 juin 2019. Ce plan a été prorogé jusqu'en 2024.

Ce plan d'action s'articule autour de cinq axes :

- 1) Former et accompagner les agents de la collectivité
- 2) Protéger et soutenir les victimes de discriminations
- 3) Développer une action pédagogique contre les comportements discriminants
- 4) Développer des outils-ressources pour éduquer contre les préjugés
- 5) Développer la communication envers les habitants, favoriser l'échange.

Dans ce cadre, la Mairie de Toulouse s'engage à soutenir des projets en mobilisant le tissu associatif local et l'implication de la société civile.

Dans la continuité des appels à projets lancés depuis 2019, la Mairie de Toulouse lance, pour 2024-2025, un appel à projets à destination des associations pour diffuser ce plan d'action sur le territoire et toucher le public toulousain.

Pour chaque projet retenu, la Mairie de Toulouse apportera une participation financière comprise entre 1.000 € et 7.500 €, selon la qualité et les besoins de chaque projet.

1.CAHIER DES CHARGES

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse à toutes les structures susceptibles de recevoir des financements publics et qui a au moins deux ans d'existence. Elles peuvent être constituées de professionnels et/ou de bénévoles, de type associatif ou non. Peuvent donc notamment

candidater les associations de loi 1901, les établissements culturels, ainsi que les établissements scolaires ou universitaires.

Quels peuvent être les projets soutenus ?

Le projet doit concerner le territoire toulousain.

Les actions devront se dérouler à partir de la fin de l'année 2024, et avant le 31 décembre 2025 au plus tard.

Pour l'édition 2024-2025, il s'agira de soutenir les projets émergeant aux axes 2 à 5 du Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble.

Deux types de projets seront plus particulièrement soutenus :

1/ En partenariat avec la DILCRAH, une priorité sera accordée aux **projets qui proposent de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT**.

2/ En partenariat avec Toulouse Diversités, Conseil toulousain des résidents étrangers, cet appel à projets visera à soutenir **les projets qui promeuvent les diversités culturelles** dans toutes leurs dimensions (inter, pluri et multi-culturalités, mixité et cohésion sociales...) **et dont une valorisation sera envisagée lors de l'évènement « le Mois du Monde »** (voir <https://metropole.toulouse.fr>) organisée annuellement à partir du 21 mai par la Mission égalité diversités et la Direction International de la Mairie de Toulouse.

Une attention sera également apportée aux projets concernant les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et qui, dans le cadre du Contrat de ville 2024-2030, ont pour but de contribuer à lutter contre les discriminations et mieux prendre en compte la jeunesse de ces quartiers.

Globalement, les projets retenus concourront à faire progresser les enjeux suivants :

- Sensibiliser les citoyens à la lutte contre les discriminations et en faveur de l'écoute, du respect et intérêt pour l'autre,
- Informer pour déconstruire les représentations, les préjugés et les stéréotypes,
- Permettre la compréhension des processus conduisant à la discrimination,
- Lutter contre les comportements discriminants, leur intériorisation et leur reproduction,
- Utiliser l'éducation ou la culture comme outil-clé de l'accomplissement des objectifs précédents,
- Encourager le dialogue interculturel, la diversité des parcours et des mémoires comme facteurs de la « convivencia » toulousaine et du vivre-ensemble.

Le caractère innovant des projets, la participation active des bénéficiaires et la mesure de l'impact sur les publics (changement des pratiques, évolution des représentations, évaluation des résultats ...) sera recherché et devra être argumenté.

Une attention également particulière sera accordée aux projets reposant sur une collaboration partenariale (entre porteurs de projets, bénéficiaires, acteur et actrices des territoires de projets...)

Quels seront les projets non retenus ?

Ne seront pas retenus les projets ne faisant pas de lien concret avec les objectifs 2, 3, 4 et 5 du Plan toulousain d'action de prévention et de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et pour la promotion du vivre ensemble.

Un appel à projets « égalité femmes / hommes » est également lancé concomitamment par la Mission égalité diversité pour la période 2024-2025. **En conséquence ne seront pas retenus les projets entrant dans le champ de l'égalité de l'accès aux droits entre les femmes et les hommes et celui des violences faites aux femmes.**

Comment seront sélectionnées les candidatures ?

Les candidatures feront l'objet d'une instruction par la Mission égalité diversité de la Mairie de Toulouse et d'un jury rassemblant de façon transversale les élus.

Comment et où déposer un dossier de candidature ?

REMISE DES PROJETS DANS LE PORTAIL DES ASSOCIATIONS ASSOTOULOUSE

Date limite de dépôt des projets : Mercredi 11 septembre 2024 (inclus)

À RESPECTER SCRUPULEUSEMENT POUR POUVOIR EMARGER À CET APPEL À PROJETS :

- Se rendre sur le site internet : metropole.toulouse.fr
- Suivre : Mes démarches, Voir toutes les démarches → Associations → Faire une demande de subvention → Portail des associations (pour accéder à votre espace associatif)

Procéder ensuite aux deux étapes ci-dessous :

- **Etape 1.** Dans le cas où vous ne seriez pas déjà référencé dans le portail des associations AssoToulouse, renseignez le référencement de votre association dans « mon espace », qui une fois validée par la Vie Associative vous permettra de procéder à l'étape 2 ; un mot de passe rattaché à votre email/identifiant vous sera communiqué par mail. Il vous permettra d'accéder à votre espace en vue de réaliser l'étape 2.

En ce qui concerne les structures non associatives, certaines sont déjà référencées dans le portail AssoToulouse. Pour celles que ne le sont pas, prendre contact avec le service de la Vie Associative situé Maison des Associations, assotoulouse@mairie-toulouse.fr / Tel : 0 536 252 830. Le service vous attribuera un numéro RNA fictif pour procéder à l'enregistrement.

Pour les associations, elles doivent disposer d'un numéro RNA fourni par la Préfecture, tel que spécifié dans le lien ci-dessous :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Associations/Informations-locales/Votre-association-100-en-ligne>

- **Etape 2.** Cliquez sur le bouton « Nouvelle demande subvention » lorsque vous êtes dans votre espace associatif.

Dans la partie « Contenu de la demande » sélectionner impérativement dans « Type de demande » : Réponse à appel à projet.

Vous pouvez alors dérouler la démarche de dépôt de projets.

Joindre les pièces administratives demandées par le formulaire.

Dans la partie « Informations complémentaires » :

- Inscrire impérativement dans le champ « *Nom du projet* » : « **LCD / Diversités culturelles** » et le **nom de votre projet** ;
- Rappeler le contenu du projet dans le champ « *Description de l'action* » (*minimum 120 mots*)
- Rappeler les objectifs du projet dans le champ « *Objectifs attendus* »

Renseigner tous les items du **dossier de candidature** ;

Faire signer l'**attestation sur l'honneur** par la (les) structure(s) partenaire(s)

Dans la partie « Documents subvention » : joindre **obligatoirement** le « Dossier technique : dossier de candidature », le **budget prévisionnel** du projet en détaillant la répartition financière pour chaque structure partenaire et indiquant clairement la part de financement demandée à la Mairie de Toulouse (si-cofinancement), l'(les) **attestation(s) sur l'honneur signée(s)**, vos éventuelles feuilles annexes (fiche projet supplémentaire, échéancier, fiche identité des structures partenaires ...).

Sans dossier de candidature dûment rempli, complété de l'ensemble des pièces jointes demandées ci-dessus, votre candidature sera considérée incomplète et ne sera pas étudiée.

Pour toute demande d'information complémentaire relative au sujet de l'appel à projets, les structures intéressées qui souhaitent prendre contact avec la Mairie de Toulouse peuvent s'adresser aux correspondants suivants :

M. Rémi PISONERO

Chargé de mission promotion droits humains et diversités

remi.pisonero@mairie-toulouse.fr

Mme Nicole SOUDIN

Responsable de la Mission égalité diversités

nicole.soudin@mairie-toulouse.fr

En cas de problème sur le portail AssoToulouse, contacter le service de la Vie Associative – situé Maison des Associations, guichet.unique.subvention@mairie-toulouse.fr / Tel : 05 36 25 28 30

Préconisation : En suivant le dépôt de votre dossier complet sur AssoToulouse, n'hésitez pas à envoyer une copie de votre dossier technique : dossier de candidature à l'adresse mission.egalite.diversites@mairie-toulouse.fr

Mission égalité diversités de la Mairie de Toulouse
38, rue d'Aubuisson
31 000 Toulouse
05.81.91.79.60

MAIRIE DE



TOULOUSE

2. DOSSIER DE CANDIDATURE

1 – L'identité des structures partenaires du projet (ajoutez une feuille si nécessaire)

	Structure mandataire		Structure partenaire		Structure partenaire	
Nom						
Sigle/Abréviation						
Représentant légal						
Nom de la personne référente du projet						
Statut juridique						
Date de création						
Objet social						
Adresse du siège social (rue, code postal et ville)						
Site internet						
Téléphone fixe ou portable de la personne référente du projet au sein de l'association						
Courriel						
	F	H	F	H	F	H
Nombre d'adhérents						
Nombre de salariés						
Nombre de bénévoles						

2 – Votre projet :

Titre du projet

Problématique traitée

Enjeux visés

Objectif(s) à atteindre

Description détaillée du projet (concrètement, en quoi consiste votre ou vos actions)

Ajouter une fiche projet si nécessaire

Lieux de réalisation (secteur de Toulouse concerné, nom(s) du/des quartier(s), type de structure associée ...)

Les bénéficiaires (nombre de personnes concernées, répartition femmes/hommes si action en mixité, tranche(s) d'âge ciblée(s), catégorie(s) socioprofessionnelle(s) ciblée(s)-*scolaires, étudiant-es, demandeurs-euses d'emploi, salarié-es* ... - secteurs de résidence des femmes/des hommes ...)

Moyens mobilisés pour la mise en œuvre (ressources humaines, financières, matérielles ...)

Méthodes de mise en œuvre (démarche adoptée pour respecter les aspirations des personnes, étapes à prévoir, méthode de mobilisation de partenaires, de ressources identifiées ...)

Calendrier (phases de réalisation de votre projet, conception, mise en œuvre, aboutissement ; dates début et fin du projet, joindre un échéancier si possible)

Valorisation (actions et étapes de communication, de découverte et/ou de mise en lumière de votre projet, « Mois du Monde »)

Résultats attendus, quels impacts visez-vous ?

Impacts quantitatifs (combien de personnes mobilisées et durablement investies - *présence régulière, participation à la réflexion, aux événements, aux décisions, aux étapes, aux actions...*)

Impacts qualitatifs (comment ce projet va contribuer à ..., quels freins devraient être levés ...)

Évolution ou développement de votre projet (Envisagez-vous un développement sur plusieurs années – modalités d'essaimage, renouvellement de l'action, nouvelles tranches d'âges, nouveaux publics, nouveaux territoires ...)

3 – Votre projet, une idée neuve :

Projet innovant (démontrez que ce projet est nouveau pour Toulouse en matière de prévention et de lutte contre les discriminations)

Les plus values de ce projet au regard des résultats attendus de cet appel à projets

La pérennisation de votre projet (indiquez le cas échéant ce qui permettra à votre projet de durer dans le temps)

4 – La dimension collective de votre projet :

L'engagement des partenaires du projet (présentez les personnes des associations qui participent à la mise en place du projet, précisez quel sera leur rôle et quelle(s) action(s) chacun aura à mener)

Les partenaires extérieurs - *collectivités, partenaires privés, etc.* - (précisez quels seront les partenaires éventuels mis à contribution et ce que vous attendez d'eux)

5 – Le financement de votre projet (précisez en quoi l'obtention éventuelle d'un soutien financier de la Mairie de Toulouse est indispensable à la réalisation de votre projet. Précisez si votre projet fait l'objet de cofinancement, si oui, lesquels et indiquez le montant demandé à la Mairie de Toulouse)

6 – Suivi et évaluation du projet :

Si votre projet est retenu, il pourra vous être demandé de participer à une réunion de suivi et de bilan de votre projet.

Les porteurs de projets s'engagent à réaliser et à remettre un **bilan écrit** à la fin du projet, selon leurs propres méthodes d'évaluation. Les **changements impulsés** pour les bénéficiaires seront mesurés et décrits.

La **plus value** apportée par le projet sera démontrée. Le **caractère innovant** de l'action menée sera explicité et valorisé. Les **enseignements** tirés de ce projet seront rédigés.

Chaque action menée devra obligatoirement décrire son impact sur les personnes et démontrer sa contribution à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la haine anti-LGBT et la promotion des diversités culturelles.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
de chaque structure partenaire du projet

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme
représentant légal de la structure.....
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales
et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme
représentant légal de la structure.....
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales
et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

Je, soussigné, M./ Je, soussignée, Mme
représentant légal de la structure
déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales
et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.

Date :

Signature et tampon :

3. Budget prévisionnel de l'action

Le budget de l'action doit être :

- **détaillé** : vous ferez bien apparaître les différentes dépenses et recettes.
- **équilibré** : le total des dépenses doit être égal au total des recettes

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achat		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		Région(s):	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Département(s):	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Toulouse Métropole :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Mairie de Toulouse :	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		Autres commune(s):	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Organismes sociaux (à détailler):	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européen :	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		CNASEA (emploi aidés)	
Autres charges de personnel		Autres aides, dons ou subventions affectées	
65- Autres charges de gestion courante		-	
66- Charges financières		75 - Autres produits de gestion courante	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements		76 - Produits financiers	
		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	
La subvention sollicitée de€, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet (montant sollicité/total du budget) x 100			

